

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2015

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3225)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par
M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 4

A l'alinéa 9,

substituer aux mots : « il existe des raisons sérieuses de penser que leur comportement constitue »,

les mots :

« l'activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec celui déposé par les mêmes auteurs à l'alinéa 3.